



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°30-2020-163

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

Prefecture du Gard

30-2020-12-21-002 - AP-DS-M. Frdric LOISEAU_DS gnrale_21122020 (2 pages)

Page 3

Prefecture du Gard

30-2020-12-21-002

AP-DS-M. Frdric LOISEAU_DS gnrale_21122020

Délégation de signature M. le secrétaire général - M. Loiseau

Arrêté

**donnant délégation de signature à M. Frédéric LOISEAU,
secrétaire général de la préfecture du Gard**

Le préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence et ses décrets d'application ;

Vu le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des Hauts Commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant **M. Didier LAUGA**, préfet du Gard ;

Vu le décret du 20 juin 2018 nommant **M. Jean RAMPON**, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet d'Alès ;

Vu le décret du 10 juillet 2018 nommant **Mme Joëlle GRAS**, administratrice territoriale, sous-préfète du Vigan ;

Vu le décret du 6 mars 2020, nommant **Mme Iulia SUC**, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Gard ;

Vu le décret du 3 décembre 2020 nommant **M. Frédéric LOISEAU**, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Gard ;

Vu l'arrêté du 31 août 2020, publié au recueil des actes administratifs sous le n°30-2020-08-31-002 portant désignation et donnant délégation de signature à **M. Jean RAMPON**, chargé de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture du Gard ;

Vu l'arrêté n° 30-2020-12-21-001 du 21 décembre 2020 portant délégation de signature aux membres du corps préfectoral durant les permanences.

Arrête :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **M. Frédéric LOISEAU**, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Gard, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, circulaires, requêtes juridictionnelles, rapports, correspondances, et documents relevant des attributions de l'État dans le département du Gard, y compris les saisines du Juge des libertés et de la détention aux fins de prolongation de la rétention administrative d'un étranger ainsi que les mesures de police administrative prises en application de la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence et de ses décrets d'application, à l'exception :

- des réquisitions prises en application du code de la Défense,
- de la réquisition des comptables publics régie par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- des arrêtés de conflit.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Iulia SUC**, directrice de cabinet, délégation de signature est donnée à **M. Frédéric LOISEAU** pour signer les décisions et actes relevant de la compétence du Cabinet et des services rattachés dans le cadre des dispositions de la délégation de signature dont il est titulaire.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Frédéric LOISEAU**, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **M. Jean RAMPON**, sous-préfet d'Alès ou par **Mme Joëlle GRAS**, sous-préfète du Vigan ou par **Mme Iulia SUC**, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet.

Article 4 : l'arrêté du 31 août 2020, publié au recueil des actes administratifs sous le n°30-2020-08-31-002 portant désignation et donnant délégation de signature à **M. Jean RAMPON**, chargé de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture du Gard est abrogé.

Article 5 : Le présent arrêté prend effet dès sa publication.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet d'Alès, la sous-préfète du Vigan et la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Nîmes, le 21 décembre 2020

Le préfet,

SIGNE

Didier LAUGA